

2024/

Décision 2024/44



Modification du lot n°1 de l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée de fournitures d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

La présente consultation porte sur la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

Le présent accord-cadre est alloué en deux lots :

- Lot n°1 : Équipements de protection individuelle (ci-après EPI) ;
- Lot n°2 : Équipements de protection individuelle spécifiques à l'élagage (ci-après Élagage).

Les montants du lot sont fixés comme suit :

- Montant minimum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 5.000 € HT ;
- Montant maximum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 40.000 € HT.

Le présent avenant a pour objet l'ajout d'un prix unitaire supplémentaire :

Veste EP	Haute résistance	EN ISO 20471 EN 1149-5 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2 EN 14404	Orange fluo	S à 3XL	Unité	103,96 € HT
						Cent trois euros et quatre-vingt-seize centimes


Vu l'avenant n°1 du lot n°1 annexé à la présente décision,

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

- **De modifier l'accord-cadre objet de la présente décision comme indiquée ci-dessus ;**
- **De signer l'annexe jointe à la présente décision.**

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 22/10/2024 Publication le 22/10/2024 <i>Vu, Le Président – Serge SIMEON</i>	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 22/10/2024 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON 
---	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

LOT N°1 – EPI – AVENANT N°1

I - Identification de l'acheteur

- Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par son Président, Monsieur Serge SIMÉON
- Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
- ☎ 03 27 75 84 79 📧 secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

II - Identification de la procédure

- Marché public passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

III - Technique d'achat

- Accord-cadre à bons de commande en vertu des articles L2125-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique (CCP).

IV - Objet et étendue du marché public

- Objet : Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)
- Allotissement : Lot n°1 : Équipements de protection individuelle (ci-après EPI) ; Lot n°2 : Équipements spécifique à l'égavage (ci-après Élagage).
- Début et durée d'exécution du marché public : Date de notification du premier bon de commande, pour une durée de douze mois renouvelables trois fois tacitement.
- Montants du lot :
 - Montant minimum sur l'ensemble de la durée de l'accord-cadre : 5.000 € HT ;
 - Montant maximum sur l'ensemble de la durée de l'accord-cadre : 40.000 € HT.

V - Identification du titulaire – Lot n°1 – EPI

- EQUIPEX – Boulevard du 19 mars 1962 – 59540 CAUDRY – direction@equipex.fr / dimitri.moreau@equipex.fr

VI - Objet de l'avenant

Le présent avenant ajoute un prix unitaire supplémentaire :

Veste EP	Haute résistance	EN ISO 20471 EN 1149-5 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2 EN 14404	Orange fluo	S à 3XL	Unité	103,96 € HT Cent trois euros et quatre-vingt-seize centimes
----------	------------------	--	-------------	---------	-------	--

VII - Incidence financière

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière.

VIII - Accord des parties

Décision n°2024/44

Fait en deux exemplaires,

Le octobre 2024,

Prénom, NOM et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature et notification	Signatures
Pour l'acheteur, Serge SIMÉON Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis	Beauvois-en-Cambrésis,	
Pour le titulaire, M.	Caudry,	

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2024_44
Objet :	Décision N°2024/44 - Modification du lot n°1 de l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée de fournitures d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques de la Communauté d'Agglomération du
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20241022-DEC2024_44-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20241022-DEC2024_44-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2024.44.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20241022-DEC2024_44-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	345.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 octobre 2024 à 13h58min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 octobre 2024 à 13h58min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 octobre 2024 à 13h58min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 octobre 2024 à 13h58min55s	Reçu par le MI le 2024-10-22